

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 29 janvier 2024

Finances

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

**Finances - CPAS - Budget 2024 - Approbation.**

Considérant le budget du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2024, arrêté le 28 décembre 2023, parvenu à l'Administration communale le 29 décembre 2023 et s'établissant comme suit:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Dépenses	1.716.520,66	4.500,00
Recettes	1.716.520,66	4.500,00
TOTAL	0,00	0,00

Montant de la contribution de la commune (art. 000/486-01): 685.000,00 €;

Considérant le procès-verbal du Comité de concertation du 20 décembre 2023;

Considérant le délai d'approbation de 40 jours calendriers à compter du lendemain de la réception du dossier complet;

Vu la loi organique des Centres Publics d'Action Sociale, notamment les articles 88, 109 et 111;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Sur proposition du Collège communal,

DECIDE :

Article 1. D'approuver la délibération du 28 décembre 2023 du Conseil de l'Action Sociale et de lui transmettre notre décision.